

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : SIGNALISATION 44 (Franck BREJASSOU)
9 rue du Coutelier
44800 SAINT HERBLAIN
- pour le compte de : Sté AUGIZEAU
1091 rue Jules Verne
85170 LE POIRÉ SUR VIE
- Ets chargée des travaux : SIGNALISATION 44
9 rue du Coutelier
44800 SAINT HERBLAIN
- Pour le chantier :
 - Lieux des travaux : Rond-Point de la Vie
 - Objet des travaux : Dépose de la signalisation directionnelle et mise en place d'une signalisation provisoire puis repose à l'identique
 - Date des travaux : Du 03/02/2026 au 13/02/2026
 - Durée des travaux : 11 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 4 février 2026

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques